



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires  
du Rhône

Lyon, le

- 2 MAI 2018

Mission Grenelle

Affaire suivie par : Soizic CEZILLY  
Tél : 04 78 62 54 57  
Fax : 04 78 62 54 79  
Courriel : [soizic.cezilly@rhone.gouv.fr](mailto:soizic.cezilly@rhone.gouv.fr)

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 28 novembre 2017, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a engagé l'élaboration de son plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le PCAET est un outil permettant de traduire une volonté politique de changer les modes de faire actuels et développer des pratiques vertueuses en matière de consommation et de production d'énergie. Pour devenir un outil opérationnel, son contenu doit être en adéquation avec les moyens que vous souhaitez lui consacrer et le portage politique dont il bénéficiera. En ce sens, il vous appartient de fixer son niveau d'ambition et la nature des actions qu'il doit porter.

Pour autant, le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE qui est non opposable) et la Stratégie Nationale Bas Carbone fixent des orientations qui doivent être déclinées opérationnellement dans le cadre des PCAET.

Les objectifs chiffrés doivent être regardés comme des ordres de grandeur afin de vous aider dans vos réflexions. Il revient bien évidemment au travail d'élaboration du PCAET (diagnostic, enjeux, stratégie) de les adapter aux réalités de votre territoire, en les modulant à la baisse ou à la hausse.

Monsieur Régis CHAMBE  
Président de la CCMDL  
Château du Pluvy  
69590 POMEYS

Pour mémoire, le SRCAE constitue le socle de la transition énergétique à l'échelle régionale dans l'attente du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Ces éléments chiffrés vous ont d'ores et déjà été transmis dans le cadre du Porter à Connaissance que je vous ai fait parvenir par courrier en date du 26 décembre 2017. Toutefois, je souhaite également vous communiquer certains éléments d'analyse relatifs aux enjeux sur votre territoire et aux possibles pistes de réflexion en découlant. Ces éléments figurant en annexe n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ainsi, vous noterez que les enjeux en matière de maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables ne sont pas spécifiquement mis en avant. En effet, votre territoire s'étant engagé depuis plusieurs années dans la démarche TEPOS Ademe/ Conseil Régional qui est suivie par la DDT, ce volet est déjà bien travaillé et les enjeux sont partagés.

Bien entendu, l'ensemble des éléments requis par la réglementation devra être abordé dans le PCAET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet

Pour le préfet,  
le sous-préfet en charge du Rhône-Sud

  
Michaël CHEVRIER

Copie à : - Monsieur le Sous-Préfet, chargé de mission pour le Rhône Sud

- DREAL Auvergne Rhône-Alpes – Service PRICAE – pôle climat air énergie
- DDT 42/SEE

## ANNEXES

### **Enjeux en matière de mobilité durable**

De manière générale, le secteur des transports constitue une source importante de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur les territoires.

En particulier, la part modale que représente la voiture particulière dans les déplacements effectués sur le territoire est prépondérante.

Les objectifs fixés par le SRCAE sont de réduire cette part modale de 3 points à l'horizon 2020.

La plupart des communes de cette communauté de communes sont caractérisées par un centre bourg et des hameaux sur l'ensemble de leur territoire, provoquant ainsi une demande accrue en déplacements plutôt longs. Or la CCMDL est couverte par le SCOT des Monts du Lyonnais qui vise à rassembler, limiter et raccourcir les déplacements quotidiens via le renforcement des effets de centralité des bourgs et des villages, la limitation de la dispersion de l'habitat, la polarisation des activités économiques dans l'enveloppe urbaine ou, selon la nature des activités et du trafic engendré, sur des sites dédiés pour consolider les sites existants.

Ainsi, la limitation de l'étalement urbain en localisant le développement de l'urbanisation dans le bourg et ses dents creuses doit contribuer à réduire l'utilisation de la voiture, et sur les courtes distances, à promouvoir la marche et le vélo. En effet, on constate que la voiture représente presque 70 % de la part modale à l'échelle des Monts du Lyonnais.

L'offre en transports en commun est limitée sur les Monts du Lyonnais, ce mode représente seulement 5 % des déplacements. Il apparaît toutefois important de proposer des alternatives à l'automobile, et plus particulièrement à « l'autosolisme » qui représente 76 % des trajets effectués. L'enjeu est là de repenser l'usage de la voiture et de développer les initiatives déjà existantes : organiser le transport à la demande ou l'auto-stop ou bien encourager autant que faire se peut le covoiturage en proposant des aménagements d'aires spécifiques pour développer cette pratique. L'enjeu est bien sûr également de développer des véhicules à faibles émissions et des carburants alternatifs : véhicules électriques, bio carburant, gaz naturel véhicule (lien avec la méthanisation)... en agissant à la fois sur l'offre en termes de véhicules (location, prêt, aides à l'acquisition...) et le déploiement des infrastructures correspondantes (maillage du territoire en bornes de recharge, stations...)

Mais l'enjeu porte aussi sur les autres types de déplacements : l'enquête déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise montre, pour le secteur Ouest Rhône, que les habitants font en moyenne 3,8 déplacements par jour, avec 30 % d'entre eux « très mobiles » (5 déplacements par jour ou plus) et que 49 % des déplacements sont des déplacements de proximité (inférieurs à 3km). Ainsi les actions ne doivent pas se concentrer uniquement sur les déplacements domicile-travail de longue distance.

En ce qui concerne les déplacements internes aux communes ou entre communes, des mesures de partage de la voirie (limitation des vitesses à 30 km/h, création de zone de rencontre, valorisation/aménagement de cheminements piétons et cyclables) permettent d'apaiser le trafic sur les voiries structurantes parfois très passantes et de favoriser l'usage des modes actifs sur les courtes distances. Ceci permet également de sécuriser le passage des pédibus si ceux-ci existent. La marche représente 35 % des déplacements sur la communauté de communes. Les modes actifs (notamment marche et vélo) présentent l'intérêt d'être sobres en énergie et d'éviter les émissions de polluants, mais aussi d'être bénéfiques pour la santé, car ils contribuent à l'activité physique quotidienne recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Globalement sur le secteur des Monts du Lyonnais, la part de la marche a progressé de 7 points en dix ans, tandis que la part de la voiture a diminué de 11 points. Cette évolution positive des comportements est donc à encourager.

Il importe également de rechercher la maîtrise de la demande de mobilité : regroupements de services, télétravail ou travail déporté, circuits de proximité, économie circulaire, etc...

Le traitement de la question de la mobilité dans le PCAET est aussi l'occasion de croiser la politique énergie/climat du territoire des Monts du Lyonnais avec sa politique sociale afin de prendre en compte la sensibilité d'une partie de la population à la vulnérabilité énergétique, due à la fois aux dépenses liées à leurs déplacements et aux dépenses énergétiques de leurs logements.

Enfin, la mobilité ne peut se réfléchir indépendamment de la planification et de l'aménagement du territoire. Les objectifs poursuivis dans les politiques d'urbanisme (polarisation, multifonctionnalité, densité...) doivent converger avec les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES des transports visés dans votre PCAET. Aussi les outils de l'urbanisme (SCOT, PLU) doivent-ils intégrer l'objectif de maîtrise des déplacements, chacun à leur échelle.

Par ailleurs, les projets d'aménagement devraient également être regardés sous l'angle énergie/climat : aménagement de voiries existantes ou nouvelles, création de zones d'activité, etc..

#### *Études et guides intéressants pour la collectivité*

- *Enquête déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise*
  - *Cahier territorial : Résultats sur le secteur Ouest Rhône*  
[http://www.urbalyon.org/Document/Enquete\\_Deplacements\\_2015\\_-\\_cahier\\_Ouest\\_Rhone-23178](http://www.urbalyon.org/Document/Enquete_Deplacements_2015_-_cahier_Ouest_Rhone-23178)
  - *Synthèse générale : Principaux résultats*  
[http://www.urbalyon.org/Document/Enquete\\_Deplacements\\_2015\\_-\\_principaux\\_resultats-22160](http://www.urbalyon.org/Document/Enquete_Deplacements_2015_-_principaux_resultats-22160)

#### **Enjeux en matière d'habitat**

Les consommations d'énergie et les émissions de GES de ce secteur constituent également des postes importants que votre PCAET se doit d'aborder.

Consciente du fort potentiel de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel, la CCMDL est déjà largement investie sur la question, au travers de plusieurs démarches : via l'Ademe, la mise en place d'une plate-forme de rénovation énergétique animée par le parc EcoHabitat ou bien encore la mise en place d'un fonds local pour la rénovation des logements privés via le financement TEPOS. Plusieurs PIG avec l'Anah ont également été mis en place et le Fonds d'Aides à la Rénovation thermique (FART) a été mobilisé pour de nombreux logements de propriétaires occupants. Les résultats chiffrés montrent le bien-fondé de l'entreprise (940 ménages accompagnés entre 2015 et 2018 dans le cadre de la démarche TEPOS).

Dorénavant, face à l'évolution des modes de financement de ces différentes démarches (notamment plate-forme et fonds local de la rénovation TEPCV), la CCMDL, en concertation avec d'autres territoires du Rhône, doit rechercher les moyens de pérenniser ces outils d'autant que la plate-forme permet aussi la formation des professionnels du territoire aux techniques de rénovation du bâtiment. Ainsi, la mobilisation des professionnels a un impact non négligeable sur leur chiffre d'affaires en créant une dynamique économique plus globale sur l'ensemble de

l'intercommunalité. Le futur plan de rénovation énergétique du bâtiment dont la parution à l'échelle nationale est prévue pour le printemps pourrait contenir des dispositions relatives à la mise en place du service public de la performance énergétique de l'habitat qui pourraient venir alimenter les réflexions en la matière.

La stratégie du futur PCAET ne pourra donc pas faire l'impasse sur la question de la rénovation du bâti existant. Le PLH constitue l'outil ad hoc pour fixer les objectifs et la programmation en la matière. Cela est d'autant plus pertinent dans le cas de la CCMDL que les deux démarches vont être menées à peu près simultanément, elles pourront s'alimenter l'une l'autre.

Dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET, il sera nécessaire d'affiner le suivi des gains énergétiques obtenus grâce aux initiatives de rénovation ; l'achat de 50 boîtiers d'instrument des logements rénovés prévu via TEPCV y participera. La sensibilisation des ménages aux actions de sobriété dans le logement est aussi à encourager.

Enfin, si le parc de logements mérite une attention particulière, les bâtiments tertiaires peuvent également être un poste de consommation d'énergie et d'émission de GES important. La déclinaison du SRCAE à horizon 2020 sur votre territoire conduit à un objectif de plus de 10000 m<sup>2</sup> réhabilités par an avec un gain d'au moins 45 %. Ces éléments sont bien sûr à affiner lors du diagnostic, en lien avec les gestionnaires et entreprises concernés.

### **Enjeux en matière de qualité de l'air**

Les premiers éléments fournis par ATMO Auvergne Rhône-Alpes indiquent que votre territoire est essentiellement concerné par des dépassements de seuils pour l'ozone et les particules fines.

L'ozone est un polluant secondaire, formé à partir de précurseurs, dont les oxydes d'azote provenant des transports et/ou de l'agriculture. Le fait que le secteur des transports contribue à la pollution atmosphérique est un fait connu, en général. A contrario, la responsabilité des pratiques agricoles l'est moins, nécessitant un important travail de pédagogie. Aussi, si le diagnostic détaillé de votre territoire confirme la contribution de l'agriculture à la pollution atmosphérique, la mobilisation de la profession pourrait constituer un axe de travail, en lien avec l'adaptation au changement climatique.

D'après la fiche territoriale d'ATMO, le secteur résidentiel participe pour une bonne part à l'émission des particules fines sur votre territoire. Le chauffage au bois est l'une des causes de ce type de pollution. Le programme TEPOS de la CCMDL prévoit la structuration de la filière bois énergie avec l'installation de 250 chaudières bois individuelles. Il conviendra dans le cadre du volet « air » de votre PCAET de vérifier à minima que le développement de cette filière « bois énergie » n'est pas de nature à altérer la qualité de l'air.

Le brûlage à l'air libre de végétaux est également générateur de pollution aux particules fines. Des actions simples pourraient être développées pour réduire cette pratique (communication envers les particuliers et les communes, mise à disposition de broyeurs,..).

A tout le moins, il conviendra de vérifier que les actions engagées sur les autres thématiques ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air.

### **Adaptation au changement climatique**

Historiquement, votre territoire s'est engagé dans plusieurs démarche de nature à réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie, et donc à contribuer à la lutte contre le

changement climatique (*atténuation*): charte de territoire, PCET volontaire, démarche TEPOS, ...

Or d'après les éléments fournis par le GIEC, quelles que soient les actions d'atténuation mise en œuvre, il y aura un changement climatique, conséquence des GES déjà émis. Il est donc nécessaire pour les territoires de *s'adapter* aux effets de ce changement climatique.

L'adaptation est un processus de long terme, permanent. Il ne s'agit pas d'une démarche ponctuelle. Elle doit idéalement irriguer l'ensemble des politiques menées sur le territoire. Il s'agit non seulement de vérifier que ce qui se fait déjà n'est pas contradictoire avec les évolutions climatiques attendues, mais également d'engager des actions spécifiques, en croisant les politiques (transversalité) et en associant l'ensemble des acteurs et parties prenantes (participation), le tout dans une dynamique d'amélioration continue, seule garante de l'efficacité à long terme.

Le Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) nord des Monts du Lyonnais expose la tendance à la spécialisation de l'activité agricole vers la production laitière dont le système d'exploitation peut être considéré comme relativement intensif au regard de la production laitière / ha de SFP<sup>1</sup>. Une évolution de l'assolement est constatée et la proportion de surfaces toujours en herbe a été fortement réduite au profit des terres labourables, souvent dédiées à la culture de maïs. Or la culture du maïs nécessite une forte consommation d'eau. Il s'agit donc d'éviter la "mal-adaptation", c'est à dire l'orientation de la filière agricole vers des activités ou pratiques qui ne seraient plus viables à cause des changements climatiques.

L'agriculture est directement en lien avec la question de l'eau et notamment avec la gestion quantitative et qualitative de la ressource. De là, se pose également la question de la préservation des milieux aquatiques. Dans les Monts du Lyonnais, l'accès et le partage de la ressource en eau est un enjeu important car les débits en tête de bassin sont plutôt faibles, d'autant plus que le territoire dépend presque totalement d'apports extérieurs. Il s'agit donc de viser un usage économe de la ressource afin d'éviter tout risque de conflit d'usage entre activité agricole, activité industrielle et consommation d'eau potable. La baisse attendue des débits d'étiage sur les têtes de bassin versant risque également de poser problème en termes de qualité des eaux, puisque les capacités d'auto-épuration des cours d'eau seront moindres.

Le PAEC montre l'intérêt d'aller vers une agriculture diversifiée et plus résiliente, c'est-à-dire capable de résister à un « choc » tout en préservant sa structure, et moins soumises aux aléas climatiques, en lien avec une plus grande autonomie énergétique (moins consommatrice d'énergie et source d'énergies renouvelables dont la méthanisation et l'énergie solaire).

---

1 Superficie fourragère principale